Journée Mondiale de la vue, pensez à faire examiner vos yeux !

Vers des délais d'attente moins longs pour un examen ?

Les délais d'attente, parfois longs, pour obtenir un rendez-vous chez l'ophtalmologiste peuvent être décourageants lorsque l'on doit réaliser un examen de contrôle annuel. Une série de mesures récentes vise à diminuer ce temps d'attente. L'examen du fond de l'oeil pourra ainsi être réalisé avec un **rétinographe non mydriatique** ; cette technique permet de prendre une photographie numérique du fond d'œil, sans avoir besoin de dilater la pupille. **Effectué par un orthoptiste**, le cliché pourrait être ensuite envoyé à un **ophtalmologiste** pour analyse et interprétation.

Ce nouveau dispositif fait partie d'une série de mesures annoncées par Marisol Touraine, Ministre chargé de la santé, qui s'inscrivent dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé : *« Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez son ophtalmologiste sont particulièrement longs. Marisol TOURAINE a pris, dès 2012, une série de mesures pour réduire ces délais, dont l'augmentation de 40 % en 3 ans du nombre de postes d'internes en ophtalmologie et le renforcement des coopérations entre ophtalmologistes, orthoptistes […]un premier amendement développe le « travail aidé » dans les cabinets d'ophtalmologie : ce mécanisme permet d'augmenter jusqu'à 35 % le nombre de consultations possibles, grâce à une meilleure répartition des tâches entre ophtalmologiste et orthoptiste ; un second amendement assouplit les conditions de renouvellement et d'adaptation des verres et des lentilles par les opticiens, dans un cadre sécurisé et en accord avec les ophtalmologistes. »*

La Fédération espère que ces mesures réduiront les délais d'attente et permettront à plus de personnes de réaliser leur examen de contrôle.

Lire l'intégralité du communiqué de presse en bas de page,

En savoir plus sur la rétinopathie diabétique